



Liquidation judiciaire et dettes

Par **diddy21**, le **14/10/2014** à **10:31**

bonjour,

J'ai contracté un credit immobilier sous le statut de sci en 2007 avec mon ex conjoint ou nous etions caution solidaire.

Nous nous sommes retrouvé en redressement judiciaire en septembre 2009 et la cloture de jugement c est effectuée en juillet 2011 pour liquidation. Depuis le bien a ete vendu sans couvrir toutes les dettes.

Il y a 2 mois, la banque c est fait passer au telephone pour la securité sociale pour retrouver mon adresse. Depuis la semaine derniere, un huissier m a déposé un avis de passage dans ma boîte aux lettres et depuis j ai reçu plusieurs courriers me commandant de payer sous peine de saisie de mes biens meubles corporels.

A l époque de la liquidation judiciaire, le mandataire chargé du dossier nous disait que la banque allait essayé de nous faire peur pour recuperer les sommes restantes mais qu il ne fallait rien signer, ne pas se faire avoir sous peine de devoir tout payer.

Il n y a aucun titre exécutoire sur les courriers de l huissier, c est la banque qui a fait appel a lui.

Je suis en mi temps therapeutique donc salaire tres bas et je n ai quasiment pas de meuble m appartenant.

Je voulais savoir si la banque etait reellement en mesure de réclamer cette somme malgré la liquidation de la sci, de plus l huissier me demande de payer ses frais.

Je n ai plus aucun contact avec mon ex conjoint donc je ne sais pas ou il se trouve et je ne peux pas payer les 77000 euros que l on me reclame. J ai peur de me retrouver avec un dossier de surendettement.

merci de votre reponse.